

## Mises à jour du 7 au 10 mai 2020

### Infographies

Deux nouvelles infographies sur :

- Prise en charge des patients symptomatiques
- Prise en charge des patients asymptomatiques (cas contacts, personnes à risque, autres)

Ces deux infographies intègrent les procédures concernant le travail.

Suppression de l'infographie sur les arrêts de travail.

Mise à jour de l'infographie sur l'organisation du cabinet (suppression du renouvellement d'ordonnance en pharmacie).

### La maladie et l'épidémie / Guérison

Cas asymptomatique: 10 jours après le prélèvement RT-PCR+

Ministère des Solidarités et de la Santé. Stratégie de Contact-tracing – 06 mai 2020

[https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ\\_15h\\_MINSANTE\\_2020\\_99\\_1\\_Strat%C3%A9gie\\_post\\_confinement.pdf](https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ_15h_MINSANTE_2020_99_1_Strat%C3%A9gie_post_confinement.pdf)

### Stratégie de lutte / Déconfinement

A compter du 11 mai : identifier et mettre à l'isolement les personnes potentiellement malades et contagieuses, mais aussi recenser pour chacune l'ensemble des personnes avec qui elles ont été en contact rapproché.

« Contact Covid » téléservice élaboré par l'Assurance Maladie et accessible via **amelipro sera disponible à compter du lundi 11 mai (probablement vers 16 heures)**.

Il permet aux médecins d'enregistrer l'ensemble des informations concernant leur patient et les éventuels cas contacts qu'ils auraient recensés.

**Le rôle dévolu au médecin qui reçoit le patient symptomatique est de recueillir sur Amelipro les données concernant le patient et les personnes qui vivent à son domicile. Ce travail peut être coté G+MIS (55 euros).**

De façon optionnelle, le médecin peut choisir de recueillir aussi des données concernant les cas contacts hors domicile. Ce travail est alors reconnu à hauteur de 2 à 4 euros par cas.

### S'organiser au cabinet / Salle d'attente

Société française d'Hygiène Hospitalière. Prise en charge d'un patient en cabinet libéral (page 6) - 06 mai 2020

<https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/Avis-SF2H-Soins-et-Deconfinement-VF-du-06-mai-2020.pdf>

### **S'organiser au cabinet / Organisation du planning**

Reprise de activités d'expertise sous conditions (telles que mise en œuvre des moyens de protection, assuré ou victime asymptomatique et consentant, etc).

CNOM. Communiqué de presse - 24 avril 2020

<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/lordre-favorable-reprise-expertises-medicales>

### **S'organiser au cabinet / soins habituels**

La HAS a émis des documents « réponse rapide » concernant :

- les maladies chroniques somatiques pendant la période de confinement
- la maladie rénale chronique
- les maladies respiratoires chroniques sévères
- l'insuffisance cardiaque chronique
- le syndrome coronarien chronique
- l'épilepsie
- les hépatites virales chroniques
- le VIH et la santé sexuelle
- la maladie de Parkinson
- la tuberculose
- les risques nutritionnels dans le cadre de pathologies chroniques
- le diabète de type 1 et 2
- les pathologies psychiatriques
- le suivi des femmes enceintes
- le suivi post-natal des femmes et de leur enfant
- l'IVG médicamenteuse
- la kinésithérapie à domicile
- les pratiques palliatives

HAS. Réponses rapides.

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19)

### **Soins habituels / Vaccination**

HAS. Maintien de la vaccination des nourrissons -3 avril 2020

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3169084/fr/avis-n-2020-0025/ac/seesp-du-1er-avril-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-au-maintien-de-la-vaccination-des-nourrissons-dans-le-contexte-de-l-epidemie-de-covid-19](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3169084/fr/avis-n-2020-0025/ac/seesp-du-1er-avril-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-au-maintien-de-la-vaccination-des-nourrissons-dans-le-contexte-de-l-epidemie-de-covid-19)

## Soins habituels / Vaccination contre le pneumocoque

Il n'y a pas lieu d'entreprendre le rattrapage vaccinal pneumococcique des personnes à risque d'infections à pneumocoque âgées de plus de 2 ans et qu'il peut être différé jusqu'à la levée des mesures de confinement.

HAS. Vaccination contre le pneumocoque. -10 avril 2020

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3178885/fr/avis-n-2020-0027/ac/seesp-du-8-avril-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-a-la-vaccination-contre-le-pneumocoque-dans-le-contexte-de-tensions-d-approvisionnement-en-vaccin-pneumovax-et-de-l-epidemie-de-covid-19-en-france](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178885/fr/avis-n-2020-0027/ac/seesp-du-8-avril-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-a-la-vaccination-contre-le-pneumocoque-dans-le-contexte-de-tensions-d-approvisionnement-en-vaccin-pneumovax-et-de-l-epidemie-de-covid-19-en-france)

## Soins habituels / soins dentaires

Ordre des chirurgiens-dentistes. Recommandations pour la prise en charge des patients nécessitant des soins bucco-dentaires en période de déconfinement - 5 mai 2020

[https://ordre-chirurgiens-dentistes-covid19.cloud.coreoz.com/files/Recommandations%20d%C3%A9confinement%20\(1\).pdf](https://ordre-chirurgiens-dentistes-covid19.cloud.coreoz.com/files/Recommandations%20d%C3%A9confinement%20(1).pdf)

## Soins habituels / Soins kiné

HAS. Mesures et précautions pour le kiné à domicile – 17 avril 2020

[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3179850/fr/mesures-et-precautions-essentielles-pour-le-masseur-kinesitherapeute-aupres-des-patients-a-domicile](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3179850/fr/mesures-et-precautions-essentielles-pour-le-masseur-kinesitherapeute-aupres-des-patients-a-domicile)

## Mesures de prévention primaire / Confinement préventif

En l'absence de symptômes et/ou de RT-PCR positive, le confinement n'est indiqué que pour les cas contacts au domicile et hors domicile dans l'attente du résultat de leur RT-PCR.

Ministère des Solidarités et de la Santé. Stratégie de Contact-tracing – 06 mai 2020

[https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ\\_15h\\_MINSANTE\\_2020\\_99\\_1\\_Strat%C3%A9gie\\_post\\_confinement.pdf](https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ_15h_MINSANTE_2020_99_1_Strat%C3%A9gie_post_confinement.pdf)

## Mesures de prévention primaire / Retour au travail ou arrêt de travail

### Personne à risque de forme grave ou entourage de cette personne

Si la personne ne souhaite pas reprendre le travail, et lorsque le télétravail est impossible : chômage partiel (si salarié) ou arrêt de travail (si non salarié).

Modalités:

> Si la personne est salariée et s'est déjà auto-déclarée sur la plateforme de l'Assurance maladie: la caisse transmet spontanément un certificat d'isolement à l'assuré.

> Si la personne est salariée mais son critère de fragilité n'est pas en ALD, son médecin traitant ou à son médecin de ville lui délivre un certificat sur le modèle suivant (sans date de terme): « Par la présente, je certifie que M/Mme X doit, compte-tenu des recommandations sanitaires, respecter une consigne d'isolement le conduisant à ne plus pouvoir se rendre sur son lieu de travail ». Cette procédure peut être réalisée par voie de téléconsultation auquel cas le médecin adresse le certificat à l'assuré (par mail ou courrier) afin que celui-ci puisse le communiquer à son employeur.

> Si la personne est indépendante, fonctionnaire, non-salariée agricole, stagiaire de formation professionnelle, ou artiste auteur : arrêt de travail.

### **Autres profils**

Pathologie chronique n'entrant pas dans les facteurs de risque officiels de forme grave (en ALD ou non), 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres de grossesse, anxiété, etc.

Modalités :

Evaluer le risque lié à la pathologie, le cumul éventuel de facteurs de risques et l'exposition professionnelle

Avis médecine du travail si réticence patient ou doute sur risque

Indications et modalités d'arrêt de travail par le médecin généraliste : comme dans la pratique habituelle.

SFMT. Covid-19 et retour au travail. Algorithme d'aide à la décision pour le médecin généraliste. (Recommandations à venir)

<http://www.chu-rouen.fr/sfmt/pages/accueil.php>

### **Mesures de prévention primaire / Masques**

Délivrance ou prescription par le professionnel de santé de 4 masques chirurgicaux au patient symptomatique dans l'attente du résultat de son test RT-PCR.

En cas de RT-PCR positive : prescription de 2 masque chirurgicaux par jour au patient confirmé pendant la durée de son isolement.

Ministère des Solidarités et de la Santé. Stratégie de Contact-tracing – 06 mai 2020

[https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ\\_15h\\_MINSANTE\\_2020\\_99\\_1\\_Strat%C3%A9gie\\_post\\_confinement.pdf](https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ_15h_MINSANTE_2020_99_1_Strat%C3%A9gie_post_confinement.pdf)

Prise en charge diagnostique / Identifier les tableaux suspects

Cas possible

Personne présentant des signes cliniques évocateurs de COVID-19 et pour laquelle un test RT-PCR doit donc être réalisé.

Cas probable

Personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë et des signes visibles en tomodensitométrie thoracique évocateurs de COVID-19,

OU des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë dans les 14 jours suivant un contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19

NB. Seule la première situation de la définition de cas probable fait l'objet de la procédure de contact-tracing.

Cas confirmé

Personne pour laquelle a été obtenu un résultat positif par RT-PCR pour la recherche de SARS-CoV-2.

Ministère des Solidarités et de la Santé. Stratégie de Contact-tracing – 06 mai 2020

[https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ\\_15h\\_MINSANTE\\_2020\\_99\\_1\\_Strat%C3%A9gie\\_post\\_confinement.pdf](https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ_15h_MINSANTE_2020_99_1_Strat%C3%A9gie_post_confinement.pdf)

## **Prise en charge diagnostique / Tests RT-PCR**

### **Patient ayant des symptômes évocateurs de Covid-19 :**

- Prescription immédiate.
- Si le test est négatif mais le tableau évocateur, une 2<sup>ème</sup> RT-PCR peut être prescrite, avec maintien du confinement dans l'attente.

### **Personne cas contact au domicile :**

- Prescription immédiate.
- Si 1<sup>ère</sup> RT-PCR négative: maintien du confinement strict.
- Si 2<sup>ème</sup> RT-PCR à J7 négative: allègement possible du confinement.

### **Personne cas contact hors du domicile :**

- Prescription par l'Assurance maladie, à réaliser 7 jours après le dernier contact avec la personne malade.
- Si 1<sup>ère</sup> RT-PCR négative: maintien du confinement strict.
- Si 2<sup>ème</sup> RT-PCR à J7 négative: allègement possible du confinement.

Ministère des Solidarités et de la Santé. Stratégie de Contact-tracing – 06 mai 2020

[https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ\\_15h\\_MINSANTE\\_2020\\_99\\_1\\_Strat%C3%A9gie\\_post\\_confinement.pdf](https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ_15h_MINSANTE_2020_99_1_Strat%C3%A9gie_post_confinement.pdf)

## **Fiabilité des tests RT-PCR**

Kokkinakis I et al. Performance du frottis nasopharyngé-PCR pour le diagnostic du Covid-19. Revue médicale suisse 2020 ;16 :699-701.

<https://www.revmed.ch/RMS/2020/RMS-N-689/Performance-du-frottis-nasopharynge-PCR-pour-le-diagnostic-du-Covid-19.-Recommandations-pratiques-sur-la-base-des-premieres-donnees-scientifiques>

## **Dans l'attente des résultats du test**

Prescrire ou délivrer 4 masques chirurgicaux

Confinement à domicile.

Ministère des Solidarités et de la Santé. Stratégie de Contact-tracing – 06 mai 2020

NDLR. Une cartographie en ligne des laboratoires biologiques réalisant les RT-PCR a été annoncée par l'Assurance maladie.

## **Prise en charge diagnostique / Bilan biologique**

### **Tests sérologiques**

En ville, les tests sérologiques peuvent être indiqués (sans remboursement) dans les situations suivantes:

- A partir de J14 après symptômes, si le tableau clinique est évocateur et la RT-PCR négative entre J1 et J6
- A partir de J14 après symptômes, si le tableau clinique est évocateur et aucune RT-PCR réalisée avant J7
- Confirmation à distance de l'infection
- Personnel soignant (ou d'hébergement collectif) cas contact asymptomatique en cas de RT-PCR négative, sur prescription médicale.

## **Prise en charge diagnostique / Recherche des cas contact et traçage**

### **Définition des cas contact**

Cas contact au domicile :

Dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique):

- Personne qui a partagé le même lieu de vie qu'un cas confirmé ou probable.

### **Cas contact hors domicile**

Dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique):

- Personne qui a eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face à face, à moins d'1 mètre du cas quelle que soit la durée, lors d'une discussion, d'un repas, d'une accolade, d'un flirt (hors croisement fugace dans l'espace public) ;

- Personne qui a reçu ou prodigué des actes d'hygiène ou de soins;

- Personne qui a partagé un espace confiné (bureau, véhicule) pendant au moins 15 minutes ou lors d'une toux ;

- Elève ou enseignant de même classe scolaire ou groupe de TD universitaire.

A compter du 11 mai : identifier et mettre à l'isolement les personnes potentiellement malades et contagieuses, mais aussi recenser pour chacune l'ensemble des personnes avec qui elles ont été en contact rapproché.

« Contact Covid » téléservice élaboré par l'Assurance Maladie et accessible via amelipro sera disponible à compter du 11 mai (probablement vers 16 heures).

Il permet aux médecins d'enregistrer l'ensemble des informations concernant leur patient et les éventuels cas contacts qu'ils auraient recensés.

Le rôle dévolu au médecin qui reçoit le patient symptomatique est de recueillir sur Amelipro les données concernant le patient et les personnes qui vivent à son domicile. Ce travail peut être coté G+MIS (55 euros).

De façon optionnelle, le médecin peut choisir de recueillir aussi des données concernant les cas contacts hors domicile. Ce travail est alors reconnu à hauteur de 2 à 4 euros par cas.

Pour chaque cas contact au domicile identifié, prescrire une RT-PCR.

Ministère des Solidarités et de la Santé. Stratégie de Contact-tracing – 06 mai 2020

[https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ\\_15h\\_MINSANTE\\_2020\\_99\\_1\\_Strat%C3%A9gie\\_post\\_confinement.pdf](https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ_15h_MINSANTE_2020_99_1_Strat%C3%A9gie_post_confinement.pdf)

## **Prise en charge thérapeutique / Médicaments / Hydroxychloroquine**

La preuve de l'efficacité clinique et de l'innocuité de l'hydroxychloroquine et de la chloroquine chez les patients atteints de COVID-19 (traitement ou prévention) n'est pas établie, notamment dans des essais cliniques dépourvus de biais méthodologiques.

Département de Médecine Aiguë Service de Pharmacologie et Toxicologie Cliniques Hôpitaux universitaires de Genève 08.05.2020

[https://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/structures/coronavirus/documents/hydroxy-chloroquine\\_et\\_covid-19.pdf](https://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/structures/coronavirus/documents/hydroxy-chloroquine_et_covid-19.pdf)

## **Prise en charge thérapeutique / Confinement en cas de symptômes**

Prescrire 2 masques par jour pour la durée du confinement.

### **Cas confirmé symptomatique**

Confinement au domicile ou en centre d'hébergement

- Rester dans une pièce spécifique, aérée régulièrement + si possible salle de bain et WC spécifiques.
  - Eviter les contacts avec les autres occupants du domicile
  - Visites déconseillées sauf si indispensables (aidants à domiciles).
  - Livraisons à domicile : laisser le colis sur le palier.
  - Limiter au maximum les déplacements
  - Rendez-vous médicaux: prévenir en amont le personnel soignant, et porter un masque
- Arrêt de travail (au moins 8 jours, jusqu'à la levée du confinement = guérison)

### **Cas confirmé asymptomatique**

Confinement strict jusqu'à 10 jours après le prélèvement RT-PCR+

Ministère des Solidarités et de la Santé. Stratégie de Contact-tracing – 06 mai 2020

### **Cas contacts**

Confinement pendant 14 jours

Discuter centre d'hébergement si risques de transmission non maîtrisables, présence de personnes vulnérables ou travailleur dont l'activité est essentielle

Maintenue jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour après guérison clinique de tous les cas du domicile (si vie séparée au sein du domicile : au 14<sup>ème</sup> jour après dernier contact avec le cas)

- Si 1<sup>ère</sup> RT-PCR négative: maintien du confinement strict.
- Si 2<sup>ème</sup> RT-PCR à J7 négative: allègement possible du confinement (= sorties autorisées limitées, avec port obligatoire de masque chirurgical, pas de contact avec personne à risque de forme grave, pas de travail présentiel)

Port du masque, lavage régulier des mains, surveillance température 2x/jour, surveillance des signes respiratoires

- Si apparition de symptômes : prise en charge comme un patient symptomatique

Ministère des Solidarités et de la Santé. Stratégie de Contact-tracing – 06 mai 2020

[https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ\\_15h\\_MINSANTE\\_2020\\_99\\_1\\_Strat%C3%A9gie\\_post\\_confinement.pdf](https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ_15h_MINSANTE_2020_99_1_Strat%C3%A9gie_post_confinement.pdf)